

→ Le Gâteau chaumontais

Inscription au concours jusqu'au
samedi 29 mai 2021 •

saisons
culturelles
chaumont

Je soussigné.e (Prénom et NOM) :

- déclare adhérer librement et entièrement au règlement du concours « Le Gâteau chaumontais » organisé par la médiathèque les silos, service de la Ville de Chaumont, dans le cadre de sa programmation Chaumont MURsMURs ;
- autorise à être filmé.e ou photographié.e et à diffuser ces photos et vidéos, dans le cadre de la valorisation de cette action, sur les supports de communication imprimés et numériques de la Ville de Chaumont ;
- autorise à filmer ou photographier mon enfant (Prénom et NOM), mineur pour lequel je suis responsable légal, et à diffuser ces photos et vidéos sur les supports de communication imprimés et numériques de la Ville de Chaumont ;
- m'engage à respecter et/ou faire respecter à mon enfant mineur les règles d'hygiène et le protocole sanitaire en vigueur lors de la préparation de mon gâteau (port du masque, nettoyage des mains, ustensiles propres, etc).

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Fait à Chaumont, le ... / ... /



Signature :



les silos

Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité votre inscription à une animation proposée par la médiathèque les silos, service de la Ville de Chaumont. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement ce qui annulera votre participation au concours. Les données personnelles fournies ne font pas l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées jusqu'au 31 août 2021. La Ville de Chaumont est le responsable du traitement et le service de la médiathèque est le destinataire exclusif des données. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification des informations qui vous concernent. L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante : Médiathèque les silos - 7-9 avenue Foch - 52000 Chaumont, ou par mail à l'adresse silos@ville-chaumont.fr

Règlement du concours •

→ Préambule

Dans le cadre de sa programmation Chaumont MURsMURs, la médiathèque les silos, service de la Ville de Chaumont, propose d'échanger et de partager sur ce que nous partageons toutes et tous : Chaumont ! Question de points de vue, de regards et de visions sur notre ville, son histoire, ses paysages et ses murs, les dire, les écrire et les donner à lire et à voir au plus grand nombre : voilà l'ambition de Chaumont MURsMURs. Le thème de ce concours est donc de créer le gâteau qui, pour vous, représenterait au mieux, c'est-à-dire « idéalement » votre vision de la ville de Chaumont mais sans faire référence à l'Idéal chaumontais déjà existant.

→ ARTICLE 1 - Conditions d'inscription

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs en individuel ou en binôme (un adulte et un enfant). La participation est gratuite. Pour concourir, les candidats doivent adhérer au présent règlement et autoriser gratuitement la diffusion de leur image, de la photographie de leur gâteau et de sa recette.

Le formulaire d'inscription devra être retourné au plus tard à la **Médiathèque les silos - Le Gâteau chaumontais - 7-9 avenue Foch - 52000 CHAUMONT** au plus tard le **samedi 29 mai 2021**.

→ ARTICLE 2 - Contraintes de création pâtissière

Le concours portera sur une pâtisserie devant respecter les caractéristiques suivantes :

- 1 - Le thème - la ville de Chaumont
- 2 - La taille - la pâtisserie doit impérativement tenir dans la boîte de transport remise au candidat lors de son inscription
- 3 - La qualité - le jury sera attentif à l'utilisation de fruits de saison et de produits locaux

→ ARTICLE 3 - Dépôt de la participation

Les concurrents seront convoqués pour remettre leurs pâtisseries au cours de la matinée du vendredi 25 juin. Les candidats devront déposer leur pâtisserie dans la boîte remise lors de l'inscription, accompagnée d'une enveloppe fermée dans laquelle ils auront consigné leur nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone.

Y figureront également le nom de la création, la recette, ainsi qu'un court texte précisant en quoi celle-ci représente idéalement la ville de Chaumont.

→ ARTICLE 4 - Prix

Prix du jury - le jury sera composé de pâtissiers professionnels, des organisateurs et des partenaires de la programmation Chaumont MURsMURs. Le jury sera présidé par un chef pâtissier. Le jury se réunira le 25 juin 2021. Les décisions du jury seront sans appel. Les créations seront notées selon la grille d'analyse suivante :

- 1 - Esthétique - 30 points
- 2 - Respect du thème - 20 points
- 3 - Originalité du nom - 5 points
- 4 - Utilisation de produits locaux et de saison - 5 points
- 5 - Goût - 40 points

En cas d'égalité de suffrage, la voix du Président du jury sera prépondérante.

Prix du public - le vote du public sera organisé sur la page facebook de la médiathèque les silos. Les photographies du gâteau accompagnées de leur nom seront publiées ; celle qui obtiendra le plus de « j'aime » du public une semaine après la mise en ligne sera désignée gagnante. Ce vote concernera, par conséquent, principalement l'aspect esthétique de la création.

→ ARTICLE 5 - Dotations

Prix du jury - un cours de cuisine à l'Atelier B de Jonchery d'une valeur de 90€.

Prix du public - un lot de livres de recettes de pâtisseries d'une valeur de 50€.

